

OBJET : AVIS DE LA CPS DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE (DAEU) DE LA ZAC DE CORBEVILLE

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	77
Présents	:	61
Présents et représentés	:	74
Votants	:	74

Le mercredi 14 octobre 2020, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 8 octobre 2020, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, Espace Liberté - 1, Avenue du Général de Gaulle - 91300 MASSY.

DELEGUES PRESENTS

Madame	Stéphanie	GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Madame	Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur	Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur	Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Monsieur	Olivier	BOUCHE	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur	Jean-Pierre	CRUSE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Karine	GREMION	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur	Dominique	LACAMBRE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Muriel	DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur	Vincent	GALLET	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur	Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Catherine	LANSIART	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Florence	NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Lucie	SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Madame	Nathalie	FRANCESETTI	Commune d'Igny
Monsieur	Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur	Clovis	CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur	Lodovico	CASSINARI	Commune des Ulis
Madame	Sarah	JAUBERT	Commune des Ulis
Monsieur	Gabriel	LAUMOSNE	Commune des Ulis
Monsieur	Stéphane	DELAGNEAU	Commune de Longjumeau
Madame	Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
Madame	Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
Madame	Alexia	PERRIN	Commune de Longjumeau

Monsieur	Bernard	XAVIER	Commune de Longjumeau
Madame	Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
Monsieur	Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Madame	Caroline	CAILLEAU	Commune de Massy
Monsieur	Roger	DEL NEGRO	Commune de Massy
Madame	Michèle	FRERET	Commune de Massy
Madame	Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
Monsieur	Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
Madame	Hawa	NIANG	Commune de Massy
Monsieur	Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Madame	Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Monsieur	Franck	ROUGEAU	Commune de Massy
Madame	Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur	Didier	PERRIER	Commune de Nozay
Madame	Martine	CHARVIN	Commune d'Orsay
Madame	Elisabeth	DELAMOYE	Commune d'Orsay
Monsieur	Philippe	ESCANDE	Commune d'Orsay
Monsieur	Laurent	CARO	Commune de Palaiseau
Monsieur	Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Monsieur	Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Madame	Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
Madame	Shirley	LEGRAND	Commune de Palaiseau
Madame	Delphine	PERSON	Commune de Palaiseau
Monsieur	Mokhtar	SADJI	Commune de Palaiseau
Madame	Catherine	VITTECOQ	Commune de Palaiseau
Monsieur	Michel	SENOT	Commune de Saclay
Monsieur	Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur	Bernard	GLEIZE	Commune de Vauhallan
Madame	Karine	CASAL DIT ESTEBAN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Jean-Paul	MORDEFROID	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Madame	Nathalie	PLUMAIL	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur	Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur	Guillaume	VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Monsieur	Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Michel BOURNAT donne pouvoir à Monsieur Yann CAUCHETIER

Délibération n° 2020-309

Madame Caroline LAVARENNE donne pouvoir à Madame Catherine LANSIART
 Monsieur Francisque VIGOUROUX donne pouvoir à Madame Nathalie FRANCESETTI
 Madame Françoise MARHUENDA donne pouvoir à Madame Sandrine GELOT
 Madame Délila M'HENNI donne pouvoir à Madame Sarah JAUBERT
 Monsieur Christian LARDIERE donne pouvoir à Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER
 Monsieur Vincent DELAHAYE donne pouvoir à Madame Bouchra LAOUES
 Madame Hella KRIBI-ROMDHANE donne pouvoir à Monsieur Roger DEL NEGRO
 Monsieur Nicolas SAMSOEN donne pouvoir à Monsieur Pierre OLLIER
 Monsieur Hakim SOLTANI donne pouvoir à Madame Caroline CAILLEAU
 Monsieur Claude PONS donne pouvoir à Madame Isabelle KLJAJIC
 Monsieur David ROS donne pouvoir à Madame Elisabeth DELAMOYE
 Monsieur Vincent HULIN donne pouvoir à Monsieur Philippe ESCANDE

DELEGUES ABSENTS

Monsieur	Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Monsieur	Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
Madame	Françoise	FERNANDES	Commune de Wissous

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Didier PERRIER

Objet : AVIS DE LA CPS DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE (DAEU) DE LA ZAC DE CORBEVILLE

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de Monsieur Yann CAUCHETIER.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'environnement, et notamment les articles L.122-1, L123-1 et suivants, R.123-1 et suivants, L.181-1 et suivants et R.181-36 à R.181-38 ;

VU le Code forestier, et notamment les articles L.341-3, R.341-1 et suivants ;

VU la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris portant création de l'Etablissement public de Paris-Saclay ;

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et notamment son article 25 qui prévoit la transformation de l'Etablissement public Paris-Saclay en Etablissement public d'aménagement de Paris-Saclay (EPA Paris-Saclay) ;

Vu le décret n°2009-248 du 3 mars 2009 inscrivant les opérations d'aménagement du Plateau de Saclay parmi les opérations d'intérêt national (OIN) ;

VU le décret n°2010-911 du 3 août 2010 relatif à l'Etablissement public de Paris-Saclay ;

VU l'arrêté préfectoral n°2019-DDT-STP-338 en date du 20 septembre 2019 portant création de la ZAC de Corbeville sur les communes d'Orsay et de Saclay ;

VU l'arrêté préfectoral n°2020-DDT-STP-090 en date du 26 février 2020 portant approbation du PEP de la ZAC de Corbeville ;

VU l'arrêté préfectoral n°2020.PREF/DCPPAT/BUPPE/143 en date du 30 juillet 2020 portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques et au titre du Code forestier pour les besoins de défrichement, pour le projet d'aménagement de la ZAC de Corbeville, présentée par l'EPAPS , et notamment son article 8 ;

VU les statuts de la Communauté Paris-Saclay en vigueur ;

VU le contrat de Développement Territorial (CDT) Paris-Saclay Territoire Sud validé en date du 5 juillet 2016 ;

VU la délibération du Conseil d'administration de l'EPA Paris-Saclay du 30 juin 2016 prenant l'initiative d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) dite de Corbeville ;

VU la délibération du 28 mars 2019 du Conseil d'Administration de l'EPA Paris-Saclay approuvant le bilan de la concertation et le dossier de création de la ZAC de Corbeville ;

VU la délibération n°2019-121 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en date du 17 avril 2019 définissant l'intérêt communautaire de la compétence « Aménagement de l'espace communautaire » en y intégrant la ZAC de Corbeville ;

VU la délibération du Conseil d'administration de l'EPA Paris-Saclay n° 2019-123 en date du 10 octobre 2019 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC de Corbeville ;

VU la délibération n°2019-459 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en date du 18 décembre 2019 donnant un avis favorable sur le Programme des Equipements Publics (PEP) de la ZAC de Corbeville ;

VU le Dossier d'Autorisation Environnementale Unique (DAEU) mis à l'enquête publique ;

VU la délibération n°2020-258 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en date du 23 septembre 2020 approuvant le règlement du service de l'assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines de la Communauté Paris Saclay ;

CONSIDERANT que les principes urbains, paysagers et techniques qui figurent dans le DAEU et sous-tendent globalement le développement de la ZAC sont cohérents avec le dossier de réalisation de la ZAC ;

CONSIDERANT qu'au titre de sa compétence Assainissement, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay entend que le rejet des eaux usées et pluviales de la ZAC dans les réseaux communaux existants dont elle a la gestion, s'effectue sans encombre ;

CONSIDERANT qu'au titre de sa compétence Assainissement, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay entend que les ouvrages d'eaux pluviales au sein de la ZAC contribuent à la conception qualitative et écologiquement ambitieuse des espaces publics, et offrent une bonne fonctionnalité hydraulique ainsi qu'un coût de gestion optimisé ;


APRES EN AVOIR DELIBERE,


1. **DONNE** un avis favorable au Dossier d'Autorisation Environnementale Unique (DAEU) de la ZAC de Corbeville tel que soumis à l'enquête publique ;
2. **DEMANDE** à ce que les réseaux d'eaux usées communaux existants, exutoires d'une partie des eaux usées de la ZAC, sous gestion de la Communauté d'agglomération, fassent l'objet avant tout raccordement définitif ou de chantier, d'un diagnostic complet jusqu'au réseau de fond de vallée, et qu'en cas d'insuffisance capacitaire ou de défaut structurel, les travaux de renforcement ou de remise en état desdits réseaux existants soient financés par le bilan de la ZAC ;
3. **DEMANDE** à ce que les réseaux d'eaux pluviales existants, exutoires d'une partie des eaux pluviales de la ZAC, fassent l'objet avant tout raccordement définitif ou de chantier d'un diagnostic complet jusqu'au milieu naturel, et que leurs éventuels travaux de réhabilitation ou de renforcement soient intégrés au bilan de la ZAC ;
4. **DEMANDE** à ce que l'aménageur privilégie des dispositifs de gestion des eaux pluviales en surface, et trouve une alternative aux débourbeurs-déshuileurs ;

Délibération n° 2020-309

5. DIT qu'une vigilance particulière sera portée aux ouvrages d'infiltration ou de rétention au stade des Avant-Projets ou des permis de construire, afin de vérifier les calculs produits et leur dimensionnement au regard du débit de fuite et de l'occurrence à respecter ;
6. DIT que cet avis sera transmis au Commissaire-Enquêteur et à l'EPA Paris-Saclay ;
7. AUTORISE le Président ou son représentant dûment habilité à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré le mercredi 14 octobre 2020
Extrait conforme à l'original


 Le Président,
 Maire de Palaiseau
 Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (61 VOIX)

61 POUR : Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER , Madame Irène BESOMBES, Monsieur Jean-François VIGIER, Monsieur Christian LECLERC, Monsieur Olivier BOUCHE, Madame Karine GREMION, Monsieur Michel BOURNAT, Monsieur Yann CAUCHETIER, Madame Catherine LANSIART, Madame Caroline LAVARENNE, Madame Florence NOIROT, Madame Lucie SELLEM, Madame Nathalie FRANCESETTI, Monsieur Francisque VIGOUROUX, Monsieur Jean-Pierre MEUR, Madame Françoise MARHUENDA, Madame Délila M'HENNI, Monsieur Christian LARDIERE, Monsieur Stéphane DELAGNEAU, Madame Catherine GAILLARD, Madame Sandrine GELOT, Madame Alexia PERRIN, Monsieur Bernard XAVIER, Madame Catherine DELAITRE, Monsieur Olivier THOMAS, Monsieur Vincent DELAHAYE, Monsieur Roger DEL NEGRO, Madame Michèle FRERET, Madame Hella KRIBI-ROMDHANE, Madame Bouchra LAOUES, Monsieur Mustapha MARROUCHI, Madame Hawa NIANG, Monsieur Pierre OLLIER , Madame Elisabeth PHILIPPOTEAU, Monsieur Franck ROUGEAU, Monsieur Nicolas SAMSOEN, Monsieur Hakim SOLTANI, Madame Isabelle KLJAJIC, Monsieur Claude PONS, Monsieur Didier PERRIER, Madame

Délibération n° 2020-309

Martine CHARVIN , Madame Elisabeth DELAMOYE , Monsieur David ROS, Monsieur Gilles CORDIER, Monsieur Grégoire de LASTEYRIE, Madame Véronique LEDOUX, Madame Shirley LEGRAND , Madame Delphine PERSON , Monsieur Mokhtar SADJI , Madame Catherine VITTECOQ , Monsieur Michel SENOT, Monsieur Stéphane BAZILE, Monsieur Bernard GLEIZE, Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN, Monsieur Jean-Paul MORDEFROID, Monsieur François Guy TRÉBULLE, Monsieur Dominique FONTENAILLE , Madame Nathalie PLUMAIL , Monsieur Igor TRICKOVSKI, Monsieur Guillaume VALOIS, Monsieur Richard TRINQUIER

1 CONTRE : Monsieur Vincent GALLET

12 ABST. : Monsieur Jean-Pierre CRUSE, Monsieur Dominique LACAMBRE , Madame Rafika REZGUI, Madame Muriel DORLAND, Monsieur Clovis CASSAN , Monsieur Lodovico CASSINARI, Madame Sarah JAUBERT, Monsieur Gabriel LAUMOSNE, Madame Caroline CAILLEAU, Monsieur Philippe ESCANDE , Monsieur Laurent CARO, Monsieur Vincent HULIN

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20201014-lmc132495A-DE-1-1

Date AR Préfecture :

19/10/20

- Affichée / Publiée le *19.10.2020*

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.